

Distribution limitée

CLT-92/CONF.003/2
Paris, le 22 juin 1992
Original : français

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

Bureau du Comité du patrimoine mondial
Seizième session ordinaire

Siège de l'UNESCO, 6 - 10 juillet 1992
Salle XVI

Point 4 de l'ordre du jour provisoire :

EXAMEN DU SUIVI DE L'ETAT DE CONSERVATION DES BIENS CULTURELS
INSCRITS SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL
ET PROBLEMES TECHNIQUES S'Y RAPPORTANT

1. Lors de la 15ème session du Comité du patrimoine mondial, le Secrétariat a informé ce dernier que, dans le cadre de l'opération de suivi de l'état de conservation des biens culturels entreprise avec la collaboration du coordinateur du Plan d'action pour la sauvegarde des sites historiques méditerranéens protégés par la Convention de Barcelone, certains des rapports présentés devaient être transmis aux autorités nationales pour éventuels commentaires. Les éléments figurant ci-dessous ont donc été envoyés aux autorités de chaque Etat concerné. Les commentaires officiels ne nous étant pas encore parvenus, les textes figurant dans le présent document seront donc présentés à nouveau au Comité, assortis des éléments d'information supplémentaires qui pourraient parvenir au Secrétariat d'ici décembre prochain.

2. Abou Mena (Egypte)

Le site d'Abou Mena a été inscrit en 1979 sur la Liste du patrimoine mondial. Ultérieurement, l'ICOMOS a décidé que cette inscription était justifiée au titre du critère (iv). Le site a fait l'objet en 1988 de l'envoi du questionnaire de mise à jour des informations sur les biens culturels inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, resté sans réponse.

Le site, situé dans le désert de Mariut, à l'ouest du delta du Nil, couvre une superficie de 1 km². Il se compose de bâtiments monastiques développés dès le III^e siècle après J.-C., autour du tombeau de Saint-Menas, devenu grand centre de pèlerinage surtout aux IV^e, V^e et VI^e siècles après J.-C. (églises, baptistères, basiliques, cellules de moines, établissements civils). Tel qu'il se présente, le site est peu dégagé, peu explicite, envahi par le sable, détérioré par le manque d'entretien et l'effondrement des matériaux, très éparpillés.

Les problèmes sont de trois ordres :

(1) Etat du matériau et restauration : A l'heure actuelle, peu d'éléments sont très lisibles sur le site. Les vestiges les mieux conservés (la basilique) ne dépassent pas 3 m de haut. Un certain nombre de restaurations anciennes ont été effectuées et sont très visibles sur ces murs. La construction antique est faite de blocs de grès local très poudreux et fragile, autrefois recouvert de plaques de marbres riches et de provenances diverses de toute la Méditerranée (un corpus est actuellement en cours avec l'Institut allemand du Caire, Peter Grossman). Ce marbre a disparu, rendant très vulnérable la construction. Des restaurations anciennes avaient consisté à littéralement "enrober" les blocs avec du ciment. Ces restaurations ont été stoppées, cependant elles ne sont pas réversibles (lors de tentatives de "désenrobage", il s'est avéré que la pierre s'était détruite avec le décapage du ciment). Par ailleurs, le problème de la conservation de cette pierre reste entier : de surcroît, en raison d'incendies antiques, le matériau est rendu encore plus instable et vulnérable. Parmi les méthodes dites de restauration, on a également tout simplement remplacé les pierres dégradées par des pierres neuves. Il est urgent de trouver une méthode de consolidation de ce matériau. A l'heure actuelle, on estime qu'il est urgent de faire plus de restaurations que de fouilles sur ce site. Les fouilles sont faites par l'Institut allemand du Caire (octobre à janvier) et l'Organisation des antiquités égyptiennes, au printemps, pour la fouille plus récemment entamée du village, économiquement lié au pèlerinage à 3 km de là.

Un autre type de matériau est la brique crue, autrefois recouverte de mortier et de plâtre sur trois ou quatre couches, dont la dernière était souvent peinte. Afin de les préserver, il est nécessaire de les déposer et donc de dépareiller les murs de brique de leur protection structurelle, les rendant ainsi vulnérables au moindre coup de vent ou de pluie. La pose d'une protection de style "toit" serait insuffisante, étant donné les types d'agressions climatiques : vents et sables. Une réflexion et une solution sont à trouver rapidement, à défaut de quoi la disparition du site est inéluctable.

(2) Environnement : Depuis 1985, le désert est progressivement transformé en zone agricole. Celle-ci a été organisée avec des réseaux hydrauliques. Pour éviter les problèmes d'eau, l'Organisation des Antiquités a établi un drainage afin d'évacuer les eaux. Elle a également effectué le classement en zone archéologique d'un très vaste périmètre autour de la basilique, afin de limiter, dans un premier temps, l'étendue de l'agriculture : 2.500 hectares ont été protégés autour de la basilique. Cependant, la nappe phréatique monte et on estime à dix ans le temps où le site sera recouvert d'eau. Une réflexion est à mener de façon urgente dans ce domaine.

(3) Le monastère de Saint-Menas : Depuis 1959, un monastère moderne a été érigé aux portes du site et ne cesse de s'agrandir et de se développer ; outre l'aspect hideux du grand mur qui le protège, le monastère contribue à la détérioration du site dans le sens où, consacré au culte de Saint Menas, il attire les visiteurs (jusqu'à des milliers de visites les week-ends et 300 cars). Le summum est atteint avec 50.000 visiteurs/pèlerins le jour de la fête de Saint Menas, qui se répandent sur le site au mépris de tout respect archéologique. Ce qui contribue également à nier l'aspect historique et archéologique du site c'est que les autorités du monastère réclament régulièrement la reconstruction *in situ* de la basilique de Saint-Menas au-dessus de son tombeau.

Pour ces raisons, le site a été récemment clôturé par un grillage et fermé au public, tout en restant ouvert à quiconque fait la demande de le visiter.

3. Monuments romains et romans d'Arles (France)

Les monuments romains et romans d'Arles ont été inscrits en 1981 sur la Liste du patrimoine mondial au titre des critères (ii) et (iv). Dès 1840, l'amphithéâtre, les colonnes de la place du Forum, les restes du palais de Constantin, le théâtre romain, l'église Saint-Trophime, les bâtiments médiévaux de l'abbaye de Montmajour, l'église Saint-Honorat et le cimetière des Aliscamps ont été classés "monuments historiques". De plus, le quartier ancien d'Arles est classé secteur sauvegardé selon l'arrêté français du 9 août 1966.

En ce qui concerne les mesures de sauvegarde, la municipalité contribue directement aux travaux. Elle a favorisé une opération de mécénat du *World Monuments Fund* qui participe aux financements des travaux dans le cadre d'un programme établi en liaison avec le ministère de la Culture. Cette contribution concerne principalement l'église Saint-Trophime d'Arles.

Une action continue est menée pour limiter la pollution atmosphérique et la circulation des voitures et assurer la protection contre les pigeons. Les travaux engagés actuellement sur les monuments romains et romans d'Arles concernent plus particulièrement les édifices suivants.

Un effort important a été accompli par l'Etat et la ville sur les Alyscamps depuis 1982. Les premiers travaux ont eu pour objet la restauration des ouvertures, des façades, de la crypte et de la chapelle Saint-Genest. Les travaux suivants porteront sur le nettoyage intérieur de la nef et des bas-côtés, ainsi que la mise en place de fourreaux. Un projet d'équipement électrique a été déposé, mais n'a pas encore été programmé. Une étude préalable a été commandée à l'architecte en chef des monuments historiques pour la mise en valeur globale de l'intérieur, qui portera principalement sur la restauration des chapelles et de leur décor.

Une étude concernant la restauration des cryptoportiques a été déposée en juillet 1991. A la suite d'infiltrations d'eau persistantes dans les galeries et en raison des désordres qu'elles provoquent, il est proposé de mettre l'édifice hors d'eau par un système de protection des voûtes avec récupération latérale par drainage et évacuation vers les égouts. Parallèlement, des améliorations pour l'accueil et la circulation des visiteurs pourraient être apportées. Une première série de travaux devrait être réalisée en 1992.

Une grande campagne de restauration de l'église Saint-Trophime a été engagée en 1987. Elle porte exclusivement sur la façade ouest et la restauration du portail. Les travaux ont été programmés sur quatre années et devraient s'achever en 1992. Le beffroi de l'église a été restauré en 1991. Des sondages ont été réalisés dans le cloître. L'extraordinaire qualité du cloître, son état de présentation et de dégradation impose une intervention rapide pour éviter sa disparition. Rien n'a encore été programmé pour sa consolidation, ainsi que pour la poursuite des travaux sur les façades, les couvertures et l'intérieur de l'église.

En 1987, la zone est du Caldarium des thermes a reçu une protection afin de mettre hors d'eau les vestiges d'une piscine. En décembre 1989, une étude a été déposée pour la consolidation du seul mur médiéval en place, actuellement protégé par des contrefiches. Les travaux proposés ont pour objet la reprise des fondations par micropieux et la confortation des parties en élévation.

Depuis une dizaine d'années, plusieurs interventions ont permis de remédier aux problèmes de consolidation, de clôture, d'équipement et d'accueil rencontrés dans l'abbaye de Montmajour. Les derniers travaux ont été achevés en 1991 (restauration, couverture de l'église Saint-Benoît). Parallèlement, le monastère Saint-Maur, dont les structures

étaient enfouies sous des dizaines de mètres cubes de ruines et de décombres, a été dégagé. Les autorités compétentes poursuivent la politique de mise en valeur, de consolidation et de réutilisation de l'ensemble de l'abbaye. Il a été prévu en 1991 de mettre les parties hautes du monastère Saint-Maur hors d'eau et d'améliorer l'accueil au rez-de-chaussée. Aucune programmation n'a été établie pour la chapelle Sainte-Croix et le monastère Saint-Pierre.

Des travaux entrepris en vue de restaurer la travée de l'amphithéâtre doivent servir de prototype. En ce qui concerne l'amphithéâtre proprement dit, aucune programmation d'étude ou de travaux n'est envisagée, les travaux de consolidation, de mise hors d'eau et de mise en valeur de cet édifice demandant un financement trop important pour être prévus actuellement.

4. Délos (Grèce)

Délos a été inscrite sur la Liste du patrimoine mondial en 1990 au titre des critères (ii), (iii), (iv) et (vi). Le site est protégé par la législation grecque au titre de la loi 5351/32 sur les Antiquités.

(1) Les principaux facteurs de détérioration des monuments de Délos sont le puissant vent du nord, l'humidité et la mer. S'il n'y a pas de problème de statique, il y a par contre des problèmes de conservation des fresques et de dépôts salins sur les mosaïques et les marbres. Les monuments de Délos sont en très mauvais état de conservation car, si les fouilles se sont poursuivies depuis plus d'un siècle (principalement avec l'Ecole française d'Athènes), peu de choses ont été faites pour leur préservation. Depuis de nombreuses années et plus particulièrement depuis 1984, le service des Antiquités des Cyclades développe une politique de conservation-restauration : certaines maisons ont été recouvertes d'une toiture destinée à protéger mosaïques et fresques : maison de l'Hermès, maison du Trident, Hôtellerie, principalement pour des consolidations de murs, agora des Italiens, moulages de statues et mise à l'abri des originaux dans le musée de site, restauration des mosaïques et remise en place. La conservation et la restauration sont financées par le ministère de la Culture. Depuis deux ans, l'Ecole française d'Athènes n'effectue plus de fouilles, travaillant à l'étude du matériel en vue de la publication. Par ailleurs, elle a pris en charge la restauration par anastylose d'un édifice dans le sanctuaire d'Apollon.

(2) Les travaux actuels de restauration sont effectués sur :

(a) La maison du Lac, au nord du site, bel exemple représentatif de l'architecture délienne d'époque hellénistique : la citerne de la cour de la maison avait été

comblée par les destructions de la maison elle-même. La fouille de la citerne a permis de retrouver des éléments des colonnes et des margelles de puits, en marbres caractéristiques de Tinos et de Paros. Les collages sont en cours.

(b) La maison des Comédiens, d'architecture caractéristique délienne également, a gardé des vestiges de l'architecture du premier étage, qui sont actuellement assemblés et replacés en anastylose suggestive des niveaux supérieurs et balcons décorés de triglyphes. Les panneaux peints qui la décoraient ont par contre été déposés pour être présentés au musée. La maison sera présentée à l'aide de panneaux pédagogiques.

(c) D'autres bâtiments, dont les restaurations sont anciennes, nécessiteraient de nouvelles interventions avec démontage des restaurations anciennes (1925), dégradées et se dégradant, comme le ciment armé dans le monument des Posidoniastes. Dans ce même monument, une opération systématique de dépose-repose des sols *in situ* est en cours. Après un relevé systématique pierre par pierre des sols, le principe est de les ôter, de bâtir une chape et de les reposer en place.

(d) Un bon travail de restauration a été accompli en 1990 sur la fontaine Minoé, dont la colonne centrale a été remontée, permettant ainsi la compréhension de l'architecture et de la fonction du monument, ainsi que l'agrément d'une jolie pièce d'eau pour le visiteur.

(e) Des travaux réguliers d'entretien, de désherbage, de nettoyages se font, mais l'équipe permanente sur place est limitée à six personnes pour l'année, à la fois pour les travaux de restauration d'entretien et même de fouilles. En juillet 1991, l'électrification de l'île a été l'occasion de fouilles dans les tranchées et des découvertes ont été faites (voie bordée d'une taverne et d'un habitat), dont il a fallu assumer la direction et la surveillance, en abandonnant momentanément les restaurations en cours dans la maison du Lac.

(f) La surveillance du site (5 hectares) et du musée de site est confiée à six personnes. Or, en saison, de mai à octobre, il y a environ un millier de touristes par jour qui séjourne de 10 h à 13 h (heures d'arrivées et de départs des bateaux). Les scènes de non-respect des vestiges sont courantes (circulation sur les murs, déséquilibres de statues, pillages des mosaïques, fresques et marbres) et imparables avec si peu de personnel. Un certain nombre de maisons, situées un peu à l'écart du musée, sont fermées au public, les gardiens ne pouvant être disponibles pour venir les ouvrir.

(g) Un dossier complet de bilan des restaurations a été publié en 1991 par la bibliothèque de la Société archéologique à Athènes, N° 114, avec photographies à l'appui (en grec, traduction en français par l'Atelier du Patrimoine de Marseille).

5. Site archeologique de Delphes (Grèce)

Le site archéologique de Delphes a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1987 au titre des critères (i), (ii), (iii), (iv) et (vi). Il est protégé par la loi 5351/32, relative aux Antiquités grecques. Cependant, ce grand sanctuaire panhellénique est menacé par un grand nombre d'agressions, humaines et naturelles.

Ce site est situé dans une zone sismique active. Depuis le dernier tremblement de terre de 1981, l'Université d'Athènes a installé un sismographe qui recueille des informations sur les secousses et les étudie. Le site souffre également de dégâts dus à l'éclatement des pierres au cours des hivers. Toutefois, de nombreuses études ont été faites sur les problèmes dus aux conditions climatiques. Depuis le début du siècle, l'Ecole française d'Athènes a remonté et restauré de nombreux monuments, d'autres projets de remontage sont en cours, qui font suite à l'étude des blocs en dépôt, permettant de restituer les architectures. C'est le cas du Trésor des Marseillais. Les projets de restauration sont préalablement soumis à la Direction du Service archéologique grec.

Delphes est également l'un des sites les plus visités du monde : un million de visiteurs par an. Ce flux est croissant et occasionne une véritable usure des pierres. Des mesures ont été prises pour empêcher les visiteurs de marcher sur les vestiges. Une sorte de balisage, matérialisé par des cordes, les dissuade de pénétrer dans les monuments et les incite à se tenir en dehors. C'est le cas précisément de la zone supérieure du site, autour du temple d'Apollon, inaccessible, ainsi qu'aux alentours du théâtre. Cette partie du site est bien close et très bien surveillée. La situation est différente dans la partie inférieure du site, en particulier autour de la Tholos et du Trésor des Marseillais, où la visite n'est pas surveillée et les monuments libres d'accès. L'entretien de cette partie du site est moins soigné. Il est vrai qu'elle est moins visitée, étant plus éloignée du parcours classique.

6. Ggantija (Malte)

Les temples mégalithiques de Ggantija, situés sur l'île de Gozo, ont été inscrits sur la Liste du patrimoine mondial au titre du critère (iv). Sur le plan national, ils sont protégés par la Loi de protection sur les Antiquités de 1925. Cet ensemble de temples est l'un des mieux conservés de Malte et représente l'un des chefs-d'oeuvre de la préhistoire (3.000 av. J.-C.).

Les temples présentent un bon état général de conservation, car, contrairement à la plupart des monuments maltais, ils sont construits en calcaire corallien dur en ce qui concerne les murs. Seuls les petites parois internes et les décors, autels et dallages sont en calcaire globigérineux très tendre.

Les problèmes de conservation de Ggantija sont plutôt dus à des désordres structurels qu'à des problèmes de conservation de la pierre. Les temples s'élevant dans une zone agricole plate et nue ne sont protégés, ni par des éléments naturels, ni par des structures artificielles. Les murs extérieurs, composés de très gros blocs assemblés, peuvent atteindre 8 mètres de haut. Certains menaçant de s'écrouler ont été étayés en 1936 au moyen de barres d'acier. Des pierres ont été remplacées et renforcées, par fois à l'aide de ciment. D'une manière générale, il serait souhaitable d'enlever les anciens soutiens et de renforcer les blocs qui menacent de tomber, risquant ainsi de provoquer la destruction de l'édifice et représentant en outre un danger pour les visiteurs. Les décorations pratiquées sur les autels et parois internes, qui sont en globigérine, ont pratiquement disparu, érodées par l'humidité. Certaines sculptures ont été enlevées, déposées au musée d'Archéologie de La Valette, et remplacées sur le site par des moulages. L'autel du petit temple a été reconstruit ; l'autel du grand temple a été réédifié.

L'administration des musées, responsable du site, envisage d'élargir la zone archéologique, pour l'instant réduite aux seuls temples entourés d'un grillage situé à quelques dizaines de mètres, afin d'agrandir la zone de protection et d'éviter de nouvelles constructions à proximité immédiate.

7. Amphithéâtre d'El Jem (Tunisie)

L'amphithéâtre d'El Jem a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1979 au titre des critères (iv) et (vi). Ses dimensions en font un des amphithéâtres les plus importants du monde romain (148 m x 122 m). Le site est classé comme monument historique dans la législation tunisienne depuis le 26 janvier 1893. Seul le grand amphithéâtre du III^e siècle après J.-C. est inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, les deux autres plus anciens ne sont pas pris en compte. Une zone *non aedificandi* a été déterminée dans un rayon de 300 m autour de l'amphithéâtre, depuis un décret de 1920, à partir d'un axe ayant pour centre le point d'intersection des deux axes de l'amphithéâtre. Un décret de 1978 détermine le plan d'aménagement d'El Jem.

Les problèmes relatifs au respect de ces dispositions juridiques sont les suivants :

(1) Non-respect du rayon des 300 m : une galerie commerciale a été construite tout autour de l'amphithéâtre par la municipalité, sur l'emplacement de magasins anciennement détruits, afin de rentabiliser les terrains. L'architecture, d'inspiration arabo-andalouse, qui jure avec l'architecture locale traditionnelle, basse et sobre, enserme littéralement l'amphithéâtre sur une grande moitié et il est dans les projets de la municipalité de continuer cette galerie à l'est. Elle n'est actuellement arrêtée que faute de moyens financiers. Elle a été construite avec les recettes des entrées de l'amphithéâtre qui sont très importantes, perçues par le ministère du Tourisme et confiées à l'architecte chargé de réaliser ce centre commercial. Cette implantation, outre son aspect illégal par rapport aux distances imposées de 300 m, est en contradiction flagrante avec l'esprit du monument qui a besoin d'un espace de dégagement et qui se trouve aujourd'hui enfermé dans une ceinture inadaptée spatialement et culturellement. C'est également une atteinte à l'authenticité du lieu du point de vue des critères évoqués plus hauts.

Il serait indispensable, d'une part, de ne pas terminer la seconde phase des travaux d'encerclement, d'autre part, s'il n'est pas envisageable de détruire les commerces, de prévoir l'implantation d'une haie d'arbres qui permettrait de les masquer.

(2) Dans l'amphithéâtre lui-même, des gradins ont été construits depuis plusieurs années avec des vestiges de gradins anciens afin d'aménager des sièges pour les spectacles et festivals de musique traditionnelle et classique qui ont lieu tous les ans. La première travée a été reconstruite. Il faudrait désormais cesser d'en construire, parce que cela dénature le site et équivaut à une reconstruction et que cela permet à trop de monde d'assister aux spectacles (ceci étant évidemment fait pour cela), mettant ainsi en péril la conservation de l'édifice.

(3) Autre dénaturation du site : la mise en place, depuis deux saisons, d'un décor de scène en résine, solide et permanent (bien que déclaré provisoire), qui reste en place toute l'année et qui représente une scène de théâtre en plein milieu de l'arène de l'amphithéâtre. Ce décor, qui sert aux concerts et qui y reste toute l'année, n'a évidemment aucune signification archéologique en relation avec le monument et devient trompeur par rapport à ce type de monument. Il serait souhaitable de l'ôter du site, au nom du critère d'authenticité.

En ce qui concerne les travaux de restauration de l'amphithéâtre proprement dits, ils ont bien abouti et dans la plupart des cas on a pu réutiliser des blocs existants pour palier les manques de matériaux. La maintenance est permanente, ainsi que les travaux de consolidation. Actuellement, les travaux portent sur les souterrains qui sont

consolidés. Il est question d'y exposer en permanence, dans un petit musée de site, une présentation didactique sur les jeux qui se déroulaient dans ce monument et sur le monument lui-même.

8. La cité punique de Kerkouane et sa nécropole (Tunisie)

La cité punique de Kerkouane a été inscrite sur la Liste du patrimoine mondial en 1985 au titre du critère (iii), sa nécropole l'a été en 1986 (Erg el Ghazouani). Kerkouane représente un site unique en Méditerranée. Ville punique, totalement conservée avec ses remparts, son habitat, son urbanisme, elle a été fondée aux environs du VI^e siècle avant J.-C. et abandonnée vers l'an 250 avant J.-C. Il s'agit là d'un témoin unique d'architecture et d'urbanisme phéniciens et puniques.

Le site est cependant extrêmement menacé dans sa position géographique. Le rempart construit à l'aplomb du rivage et de la falaise est soumis aux méfaits de l'érosion éolienne marine et des embruns et des vagues. Depuis de nombreuses années, une équipe d'entretien permanente (ouvriers, techniciens, architecte et archéologue) construit et consolide un "barrage". Leur principale préoccupation est la construction et la réparation permanente de ce mur de soutènement. Afin de préserver ces travaux et de les assurer, il est question d'étudier si une digue, située un peu au large, ne pourrait pas être construite afin de briser les vagues avant qu'elles ne viennent frapper le rivage.

En ce qui concerne le site lui-même, l'équipe sur place, quoique réduite, assure la maintenance des restaurations et la mise en valeur du site, en particulier, le musée de site et le jardin qui contribue à l'agrément général et qui est apprécié des usagers, locaux et touristes. Les fouilles sont pour l'instant suspendues, pour des raisons de financement et de personnel. Elles se font, à un rythme très lent dans le cadre de la formation des étudiants, dans le secteur de la porte sud. En ce qui concerne la nécropole, elle a été clôturée et une maison de gardien construite afin d'en assurer le gardiennage permanent.

9. La Médina de Sousse (Tunisie)

La Médina de Sousse a été inscrite sur la Liste du patrimoine mondial en 1988 au titre des critères (iii), (iv) et (v). Il s'agit d'un ensemble architectural authentique, couvrant 32 hectares, ayant encore son activité économique et domestique à peu près intacte, et des monuments historiques de belle qualité architecturale datant du VIII^e siècle après J.-C., à l'intérieur de remparts du IX^e siècle très bien conservés.

D'un point de vue juridique, la Médina est constituée de biens publics appartenant à la ville ou à l'Etat et de biens privés. Le règlement d'urbanisme de la médina de Sousse s'inspire du règlement de celle de Tunis : il n'y a pas de secteur sauvegardé. Théoriquement, toute la médina est résidentielle, mis à part certaines artères réservées au commerce ou aux activités publiques. Dans les quartiers résidentiels, un sixième est réservé aux activités commerciales. De cette situation résulte un premier problème, celui du respect de l'équilibre, susceptible de conserver aux quartiers leurs fonctions et leurs habitants. En effet, ce quota est souvent dépassé pour une raison ou une autre, ce qui entraîne une modification dans les activités économiques, change les habitudes de vie et de la population, entraînant des migrations à l'extérieur de la médina et des transformations architecturales du bâti. Il s'agirait de faire respecter ces dispositions.

Une Association pour la sauvegarde de la Médina (ASM) partage avec l'Institut national d'Archéologie (INAA) et la municipalité la responsabilité administrative de la médina, siège aux commissions des permis de modifications, etc., des constructions, mais dont le contrôle est souvent difficile. Une Commission des Permis existe, mais il n'y a pas de véritable suivi des permis qui ne sont pas toujours exécutés comme ils ont été délivrés.

L'UNESCO a identifié une quinzaine de monuments représentatifs du patrimoine de Sousse. L'ASM, pour sa part, a établi une liste de 60 monuments historiques qui a été communiquée à l'INAA, mais ne semble pas avoir fait l'objet d'un intérêt particulier pour l'instant. Par ailleurs, l'ASM et la municipalité ont fait réaliser, en 1986, par l'Agence de réhabilitation et de rénovation urbaine (ARRU) une "Etude préliminaire pour la sauvegarde et la réhabilitation de la Médina de Sousse". Cette étude, très sérieuse, qui rassemble des architectes, géographes, sociologues, est le fruit d'une longue réflexion et d'un long travail d'enquête sur place et est considérée comme le document de base qui n'attend que ses conditions d'exécution. Le document existe sous forme de dossier à la municipalité et n'a pas été diffusé. Il devrait être remis officiellement à l'UNESCO par le Président de la municipalité de Sousse. Depuis de nombreuses années l'ASM et la municipalité ont entrepris des travaux systématiques de restauration des monuments de Sousse : casbah, Ribat, remparts (une équipe tourne en permanence), mosquées Zaouïas, etc. Les travaux sont de façon générale de bonne qualité ; ils sont suivis par les architectes de l'ASM. Parfois, la délivrance abusive de permis a abouti à des constructions malheureuses et proches de monuments historiques, comme le cas le plus difficile et en cours de réalisation d'un centre commercial contre le Ribat. Un arrêt des travaux et une destruction seraient nécessaires pour conserver au Ribat son authenticité. Cependant, l'ASM et la municipalité insistent sur le fait que les buts de la sauvegarde et de la conservation ne sont pas la

restauration des monuments historiques isolés, mais la conservation d'un ensemble urbain de médina avec ses habitants, ses réseaux, son organisation. Là encore réside un autre problème fondamental, celui de l'absence de support et d'outils juridiques dans le domaine des documents d'urbanisme. La municipalité pense que le label de patrimoine mondial aidera peut-être à actualiser les outils juridiques et à créer une réglementation pour la médina elle-même.

En ce qui concerne les restaurations, il y a deux urgences : la casbah, qui doit changer de statut et passer du ministère de l'Armée aux Affaires culturelles, et la médina qui doit être considérée comme un monument en soi.

Dans le cadre de la médina, l'ASM a proposé deux projets depuis 1989 :

(1) la réhabilitation d'une rue, de la Grande mosquée à la porte Ouest, rue des Aghlabides, comme opération pilote, à réaliser avec le ministère de l'Habitat ; les moyens financiers sont absents.

(2) le lancement d'une étude globale sur l'avenir de la médina dans trente ans, en commençant par réhabiliter un îlot très ruiné (quartier turc près de la casbah). Cela nécessiterait un effort financier de partenaires internationaux.

Ces projets ont été estimés financièrement et la municipalité de Sousse ne peut les assumer. Elle est cependant consciente et désireuse de jouer son rôle avec l'ASM dans le domaine de la conservation de son patrimoine. Il est certain que la médina de Sousse présente avec d'autres médinas tunisiennes, dont Tunis et Sfax, un exemple, parmi les meilleurs du monde arabe, d'équilibre entre un ensemble architectural historique de qualité et en bon état et une vie authentique économique et résidentielle à peu près équilibrée à l'intérieur de cet ensemble. Les menaces qui pèsent sur ce type de patrimoine, dont la survie dépend totalement de cet équilibre, sont celles d'un dépeuplement au profit d'autres types de populations : rurales, ayant d'autres habitudes de vie, ou commerçantes, détournant l'usage du bâti, qui transforment l'authenticité architecturale ou la laissent se délabrer. L'amorce d'une transformation ou d'un abandon est préjudiciable à cette survie. Les moyens d'outils et de contrôle juridiques sont les premières armes.

10. Göreme (Turquie)

Depuis décembre dernier, le Secrétariat a reçu des informations relatives à l'état de conservation de Göreme, faisant état de certaines détériorations du site, notamment les nouvelles constructions altérant l'environnement immédiat des monuments. Ces nouvelles constructions sont des

installations touristiques. Le Secrétariat a transmis ces informations aux autorités nationales. Celles-ci ont fait savoir qu'elles étaient très attachées à la conservation de Göreme, mais qu'il n'y avait pas les fonds nécessaires pour la restauration du site. Aucun commentaire n'a été fait à propos des nouvelles constructions.

A N N E X E

INFORMATIONS SUR LES ACTIVITES DE L'UNESCO POUR LA SAUVEGARDE DU ET LA RESTAURATION DE D U B R O V N I K

La vieille ville de Dubrovnik a été inscrite en 1979 sur la Liste du Patrimoine mondial et en décembre 1991 sur la Liste du Patrimoine en péril, lors de la 15ème session du Comité du patrimoine mondial qui s'est tenue à Carthage.

1. En Octobre, Novembre et Décembre 1991, la ville subit les effets du conflit armé yougoslave. Des obus de mortiers lancés sur la ville le 6 décembre 1991 par l'armée fédérale yougoslave et les milices serbes et monténégrines atteignent de nombreux édifices civils, religieux, publics ou privés. Environ 56 % des toits sont touchés à des degrés variables. Des obus incendiaires détruisent, à l'exception des façades extérieures et de quelques structures intérieures, sept palais et deux maisons. Dès le lendemain des mesures d'urgence sont mises en place. Avec l'aide des habitants, les trous provoqués par les obus sont couverts de feutre bitumeux et l'Institut de Restauration de Dubrovnik ainsi que l'Institut de Protection des Monuments historiques assurent le nettoyage et l'étalement des structures incendiées.

2. Alors que se met en place un plan d'action pour la restauration des biens culturels endommagés par faits de guerre, que des travaux débutent (tels que la restauration des remparts et la réparation de la coupole de la grande fontaine d'Onofrio), à nouveau la commune de Dubrovnik et la ville intra-muros sont l'objet de tirs violents. En mai, puis en juin, des obus plus puissants que ceux du 6 décembre frappent les édifices, les espaces publics, etc...

3. Actions entreprises pour la vieille ville de Dubrovnik
 - (a) Depuis Novembre 1991, l'UNESCO assure une présence régulière dans la vieille ville de Dubrovnik et une collaboration continue et très étroite avec les Instituts en charge de l'inventaire et des travaux de restauration.
 - La première mission (21 novembre - 23 décembre 1991) avait pour but d'assurer la présence de l'UNESCO et de marquer la solidarité de l'Organisation auprès des différentes autorités, dans le cadre des Conventions (1954) - (1972).

- Les objectifs de la deuxième mission (17 janvier - 19 février 1992) étaient d'une part, de recueillir sur la base d'un relevé détaillé, toutes les informations nécessaires à l'élaboration et à la mise en oeuvre d'un plan d'action pour la préservation et la restauration du patrimoine culturel, de la ville intra-muros, endommagé par faits de guerre.
 - D'autres missions se sont succédées entre février et avril en vue d'assurer le suivi des actions prises antérieurement.
- (b) Programme d'urgence dans le cadre de la contribution financière allouée par le Directeur Général de l'UNESCO à la vieille ville de Dubrovnik (200.000 dollars des Etats-Unis d'Amérique) :
- restauration des remparts,
 - achat de 200.000 tuiles (importation temporairement suspendue pour des raisons de sécurité),
 - financement du plan cadastral de la ville intra-muros.
- (c) Allocation au titre du Fonds du Patrimoine Mondial (19.000 US\$) accordée au titre de l'assistance d'urgence. Ces fonds ont été répartis entre une réunion d'experts internationaux et nationaux et des stages en France pour deux architectes des Instituts en charge des travaux de restauration à Dubrovnik.
- # Organisée conjointement avec l'Institut de Protection des Monuments Historiques et l'Institut de Restauration de Dubrovnik du 12 au 15 avril 1992, la réunion d'experts avait pour objectifs :
- * la définition d'une " méthodologie de base" pour la restauration des biens culturels endommagés au cours des bombardements successifs d'octobre à décembre 1991, dans la vieille ville de Dubrovnik ;
 - * l'approbation de la liste des biens culturels, inscrits sur le plan d'action.

Les recommandations d'ordre général, présentées en fin de session ont obtenu l'accord de tous les participants nationaux impliqués directement ou indirectement aux futurs travaux de restauration et de réhabilitation de la ville.

- (d) **Plan d'action.** Ce plan en cours d'élaboration devra être révisé, compte tenu des derniers bombardements sur la vieille ville de Dubrovnik. Le relevé des dégâts dûs au dernier bombardement fera l'objet d'une note ultérieure.

(4) Suivi des opérations

- Coordination des activités techniques et promotionnelles pour la vieille ville de Dubrovnik, conjointement avec le coordonnateur local.
- Assistance technique (architectes restaurateurs, ingénieurs, artisans spécialisés, etc..).
- Formation sur le site dans les domaines suivants :
conservation du patrimoine culturel - artisanat, taille de pierre (cours de perfectionnement pour artisans locaux et formation de jeunes artisans) - restauration de peintures murales et de peintures sur toile.
- Coordination avec les organisations intergouvernementales, les organisations internationales non gouvernementales, ou toutes autres institutions internationales, fondations etc..., susceptibles d'être impliquées dans les travaux de restauration ou de réhabilitation de Dubrovnik, ville intra-muros.
- Définition d'une zone tampon protégée autour de la vieille ville de Dubrovnik.